

VILLE DE FLINES-LEZ-RACHES



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ARRETE DU MAIRE N° 17/2024

Je soussignée Annie GOUPIL, Maire de FLINES-LEZ-RACHES

Vu la demande ci-jointe,

Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique, Vu les Articles L2212-2 et/ou L2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

Vincent LECLERCQ

7 rue Condorcet

59148 FLINES-LEZ-RACHES

Association :

La Maison des cigognes - MAM

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de Boissons de 3ème catégorie

Salle d'œuvres municipale

Le 25 février 2024 de 07 heures à 13 heures

À l'occasion du

Vide dressing enfants

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 23 janvier 2024.

Le Maire,



Annie GOUPIL

Signé